



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA
GUADELOUPE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°971-2021-013

PUBLIÉ LE 15 JANVIER 2021

Sommaire

PREFECTURE

971-2021-01-14-002 - Avis de l'ARS au regard de la situation sanitaire au 14 janvier 2021
(3 pages)

Page 3

PREFECTURE

971-2021-01-14-002

Avis de l'ARS au regard de la situation sanitaire au 14
janvier 2021

Avis de l'Agence Régionale de Santé au regard de la situation sanitaire

– 14 janvier 2021 –

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence

Vu le décret n°2020-1257 modifié du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n°2020-1262 du 16 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et en particulier son article 55 qui maintient le dispositif du décret du 16 octobre 2020 pour les territoires mentionnés à l'article 72-3 de la Constitution ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu les avis du Haut Conseil de la santé publique ;

Vu l'urgence ;

Considérant la situation en Guadeloupe à la date du 14 janvier 2021 marquée par les éléments suivants, relevés et analysés par Santé Publique France à partir des résultats des laboratoires insérés dans le dispositif SIDEP ;

Considérant la situation en Guadeloupe depuis plusieurs semaines décrite par Santé Publique France qui assure l'exploitation des résultats des laboratoires enregistrés dans le dispositif SIDEP ;

- Augmentation modérée du nombre de nouveaux cas avec **89 nouveaux cas pour la semaine 1 (source SI-DEP ARS, testés en Guadeloupe et y résidents) versus 56 nouvelles contaminations en semaine 53, versus 53 semaine 52, versus 39 nouvelles contaminations semaine 51, versus 47 semaine 50,** versus 49 en S49, 73 nouvelles contaminations en S48, 109 en S47, 130 en S46, 193 en S45, 292 en S44 et enfin 273 en S43, faisant suite à une augmentation depuis plusieurs semaines consécutives. Pour rappel, on a comptabilisé 322 cas en semaine 34 (S34), 655 en semaine 35 (S35), 863 en semaine 36, 959 cas en S 37, 1 128 cas S 38, 1070 en S39 ;

- Augmentation modérée du taux de positivité avec un taux inférieur au seuil de vigilance **avec un taux égal à 3,23 % Semaine 1 contre 2,11% la semaine dernière à 2,11% semaine 53 versus 2,81 % en semaine 52, versus 2,38 en Semaine 51, versus 2,15 en semaine 50, 2,26 % en semaine 49** et 4,48% en S48, 6,84% en S47, 8,1 % en S46 versus 10,06 % pour la S45 - 10,21 % pour la semaine S44 et 11,08 % pour la semaine S43 ;

-Stabilisation du taux d'incidence entre le seuil d'alerte et le seuil de vigilance **avec un taux de 31,04 cas pour 100 000 habitants semaine 1 versus un taux de 26,8 cas pour 100 000 habitants semaine 53. Si on considère uniquement les personnes testées sur le territoire, le taux d'incidence est de 23,61 / 100 000 semaine 1 et est toujours au-dessus du seuil de vigilance (Source SIDEP ARS) versus 14,85 / 100 000, semaine 53.** Pour rappel sa valeur était de 17,51 cas pour 100 000 habitants la semaine 52 (**attention ce taux comprenait aussi les personnes résidentes testées hors du département**), 19,1 pour la semaine 51 et 12,47 /100 000 habitants en semaine 50 et 13 pour la semaine 49, versus 19/100 000 habitants en semaine 48, versus 29/100 000 en S47 et 34/100 000 habitants en S46. Il passe en deçà du seuil d'alerte mais reste au-dessus du seuil de vigilance fixé à 10/100 000 habitants.

Pour rappel, ce taux a dépassé les seuils d'alerte pendant plusieurs semaines consécutives. Ainsi de la semaine 43 à la semaine 46, les valeurs ont été les suivantes : 72,44/100 000 en Semaine 43, 77,48/100 000 en Semaine 44, 51,21/100 000 en Semaine 45.

- Un taux d'incidence sur 7 jours glissants de 31,58 cas pour 100 000 habitants (du 05/01/21 au 11/01/21), indicateur en augmentation par rapport aux 7 jours glissants précédents (27,6 du 20/12 au 04/01). Un taux d'incidence qui est plus élevé chez les 15-44 ans 46/100 000 habitants semaine 1. Il est de 19/100 000 habitants chez les 65 ans et plus. Pour rappel, le taux d'incidence était plus élevé chez les 15-44 ans (45/100 000 habitants S 53, versus 29 en semaine 52 et versus 30 en semaine 51) et était de 10/100 000 habitants chez les 65 ans et plus versus de 18/100 000 habitants chez les 65 ans et plus semaine 52.

- Au jeudi 14 janvier 2021, la Guadeloupe a enregistré depuis le début de l'épidémie, 57 clusters qui totalisent 665 cas. 1 cluster est toujours en cours d'investigation, il est de criticité élevée et concerne un établissement de santé.

- Le nombre de personnes admises à l'hôpital se stabilise ; le nombre de cas graves est toujours lié à des patients fragiles présentant des comorbidités. Au **jeudi 14 janvier 2021, il y a 5 personnes COVID + hospitalisées dans le service de réanimation du CHUG sur 20 lits armés (Source SIVIC du 14/01/21).**

-**Considérant la situation sur Saint-Martin qui enregistre une augmentation des cas pour la semaine du 04 au 10 janvier 2021 (semaine 01), on dénombre 41 nouveaux cas sur le territoire de Saint-Martin dont 21 résidents Saint-Martinois versus 22 en semaine 53.** En prenant en compte les données consolidées des semaines précédentes, **cela porte à 1076 le nombre de cas cumulés de coronavirus confirmés sur le territoire.** 662 tests supplémentaires ont été réalisés (PCR et antigéniques faits par les professionnels de santé du territoire), pour un total de 13 072 tests enregistrés¹. Le taux d'incidence hebdomadaire est supérieur au seuil d'alerte* et en augmentation avec un taux de 115/100 000 habitants en semaine 01 (Vs 62/100 000 habitants semaine 53). **Le taux de positivité hebdomadaire est en augmentation et supérieur au seuil de vigilance, il est désormais de 6,19% (vs 3,7% en S53).** En semaine 01, il est à noter qu'un nouveau cluster a été identifié sur le territoire, en cours d'investigation et de criticité modérée.

¹ Tient compte de la mise à jour des données SIDEP en semaine 52

*point de vigilance : la taille de la population à Saint-Martin est de 35 750 habitants. A partir de 4 cas positifs, le seuil d'incidence de vigilance de 10/100 000 habitants est dépassé. L'interprétation des taux d'incidence doit être conjointe avec l'interprétation du taux de positivité et de l'identification de chaîne de transmission secondaire ou de cas groupés à risque de diffusion communautaire (non maîtrisé).

-Considérant la situation sur Saint Barthélemy avec une augmentation significative de l'ensemble des indicateurs qui dénombre pour la semaine 1, 43 nouveaux positifs versus 15 positifs semaine 53, versus 6 cas semaine 52 et un nombre de test réalisés au nombre de 852 semaine 1 versus 758 semaine 53 versus 389 semaine 52 et un taux d'incidence de 439/ 100 000 habitants semaine 1, versus 153,17/ 100 000 habitants semaine 53, versus 61,27/ 100 000 habitants semaine 52 enfin un taux de positivité de 5 semaine 1, versus 1,98 semaine 53 versus 1,54 semaine 52. Le taux de positivité hebdomadaire est en hausse et à la limite du seuil de vigilance pour la semaine 1, il passe à 5,05% (vs 1,97% en S53). L'île recense 4 nouveaux clusters qui sont toujours en cours d'investigation.

- Considérant la reprise de l'épidémie en Guyane (Source SPF du 14 janvier 2021) avec des hospitalisations en légère hausse après 3 semaines de stabilité (tendance à confirmer car on passe de 30 à 35 hospitalisations) et des admissions en réanimation stables, pour la semaine 01, le taux d'incidence est en hausse à 291 cas pour 100 000 habitants (contre 181 pour 100 000 en S53). Le taux de positivité a augmenté, passant de 9,0% en S53 à 11,2% en S01 ainsi que le taux de dépistage avec 2 608 tests pour 100 000 habitants en S01 contre 2000 pour 100 000 en S53.

Considérant la cinétique de l'épidémie et l'apparition de nouveaux variants, la situation est suivie avec une grande vigilance dans nos territoires. Selon SPF et le Centre national de référence, il n'a pas encore été mis à ce jour en évidence la présence sur notre territoire de Guadeloupe, Saint Martin, Saint Barthélemy et la Guyane l'apparition des nouveaux variants (UK) et Afrique du Sud du virus SRAS COV 2.

Considérant les mesures sanitaires déjà prises dans le cadre du décret n°2020-1262 référencé supra ;

Propose au représentant de l'État dans le département les mesures suivantes :

- Maintien des mesures proposées par avis du 11 janvier 2021
- Renforcement des mesures sanitaires maritimes et aériennes entre Saint-Martin, Saint-Barthélemy, la Guyane et la Guadeloupe

Gourbeyre, le 14 janvier 2021

La Directrice Générale de l'Agence de Santé
de Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy,


Valérie DENU


Le présent avis sera publié au recueil des actes administratifs